




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-286**

**Séance publique du**

**20 juin 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160620- lmc190606-DE-1-1
Date de signature : 20/06/2016
Date de réception : jeudi 23 juin 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU PATRIMOINE ET DES  
MUSEES**

Le 20 juin 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/06/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Christine BERNARD à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jules SUSINI, Madame Danièle BRUNET à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Charlotte BENON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Liliane PIERRON à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Souad HAMMAL.  
Secrétaire : Stéphane PAOLI

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
 Direction Des Musées & Du Patrimoine  
 Culturel

RAPPORT POUR  
 LE CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 20 JUIN 2016

Nomenclature : 7.5  
 Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU PATRIMOINE ET DES MUSEES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix en Provence souhaite voir l'ensemble de son territoire irriguer par des manifestations de qualité en proposant aux associations partenaires de s'inscrire dans des actions et des programmations en directions des différents publics.

Ainsi les associations qui œuvrent dans le secteur du patrimoine et des musées sont nombreuses et très actives comme vous le savez, dans notre Ville.

Toutes concourent au développement des connaissances, à l'information et à la protection du patrimoine.

Elles participent également à l'animation des journées du patrimoine.

ASSOCIATION	Subventions 2014	Subventions 2015	Subventions Proposées 2016	OBJET

Association des conservateurs des collections publiques	3 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Renforcer les liens entre les responsables des collections publiques
Amis du muséum d'histoire naturelle	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	Vulgarisation scientifique, éducation jeunesse
Association généalogique des bouches du Rhône	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Etudier la généalogie et ses rapports avec l'histoire
Les amis du musée Granet	5 000,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €	Étudier et réaliser les restaurations du patrimoine bâti
ARPA	8 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €	Inciter, réaliser les restaurations et la mise en valeur du patrimoine
Histoire d'Aix et de provence			19 000,00 €	Paiement 2 <sup>ème</sup> phase (20 000,00 € versé CM de mars)
Histoire d'Aix et de provence			2556,00 €	Investissement pour l'achat d'un contener de 40 pieds pour stockage décors
TOTAL			37 556,00 €	

Aussi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de 35 000,00 € au titre de subventions de fonctionnement et de 2 556,00 € au titre de subvention d'investissement ;

- **APPROUVER** pour le versement du solde de la subvention à l'association « Histoire d'Aix et de Provence » l'avenant ci-joint à la convention d'objectif votée le 29 mars 2016 dernier (DCM DL 2016-128) ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant correspondant.

- **DIRE** que la dépense correspondante, d'un montant de 16 000,00 € sera imputée au budget de la ville, exercice 2016, Direction des Musées et du Patrimoine Culturel sur la ligne budgétaire 322 6574 1716 qui présente les disponibilités suffisantes, d'un montant de 19 000,00 € sur la ligne 322 6574 1871 qui présente les disponibilités suffisantes et d'un montant de 2556,00 € sur la ligne 90324-20422-1871 n°2506 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2016-286 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU PATRIMOINE ET  
DES MUSEES-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

## AVENANT 1

### CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS

- DCM n° DL. 2016- 128 du 29 Mars 2016

entre

**LA COMMUNE d'AIX EN PROVENCE**

et

**L'ASSOCIATION «Histoire d'Aix et de Provence»**

ANNEE 2016

Il est établi un avenant entre :

**La Commune d'Aix-en-Provence,**

représentée par :

Madame Maryse JOISSAINS – MASINI, Maire en exercice, ou par délégation l'Adjoint délégué Madame Marie Pierre SICARD DESNUELLE agissant en vertu de la délibération numéro DL du conseil municipal du .

ci-après désignée « la Commune » ou « la Ville »,

d'une part,

et

**L'Association « Histoire d'Aix et de Provence» - « N° TIERS :9377. »**

dont le siège social est sis «Maison des associations, le Ligourès, place Romée de Villeneuve, 13090 à Aix en Provence » - N° SIRET : 518 768 866 00015

représentée par Madame Marie France MOSCARDINI, Présidente

dûment habilité(e) par décision du Conseil d'Administration du :28 octobre 2011

ci-après désignée «l'Association »,

d'autre part.

### **PREAMBULE**

Considérant le projet initié et conçu par l'association

Considérant la délibération du Conseil Municipal n°DL.2016-128 disposant d'un 1er versement de 20 000,00€ (vingt mille euros) sur la dotation annuelle 2016 allouée à l'association "Histoire d'Aix et de Provence" de 41 556,00€ (quarante et un mille cinq cent cinquante six) répartis de la manière suivante :

- 39 000,00 € en fonctionnement,

- 2556,00 € en exceptionnel ( location d'un container pour stockage des costumes pour faire face à un problème de local )

Considérant qu'il convient conformément à l'article IV de la convention précitée (signée le 20/04/2016) de venir verser le solde de la dotation 2016 dont le montant est fixé à 41 556,00 € (quarante et un mille cinq cent cinquante six euros)

Il a été convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE I – OBJET :**

La convention adoptée pour application de la délibération du Conseil Municipal n° DL 2016-128 du 29 Mars 2016 et signée le 20/04/2016 a fixé les conditions de subventionnement par la Commune correspondant en un 1<sup>er</sup> versement de 20 000,00€ (vingt mille euros) au titre de l'année 2016.

Le présent avenant pour objet de fixer le montant de la dotation annuelle 2016 et le solde restant à verser.

#### **ARTICLE II – MODIFICATION DE L'ARTICLE IV.1 – « MOYENS ACCORDES PAR LA COMMUNE - SUBVENTION »**

L'Article IV.1 – « MOYENS ACCORDES PAR LA COMMUNE - SUBVENTION » de la convention annuelle d'objectifs signée en application de la délibération du conseil municipal n° DL 2016 du 29/03/2016 est modifié et remplacé comme suit :

***« La Ville s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre des missions liées à l'objet de l'association.***

##### ***1 – Subvention***

##### ***a) Détermination du montant***

***Le montant annuel de ce concours financier est fixé au titre de 2016 à :***

***- 41 556,00 € (quarante et un mille cinq cent cinquante six euros)***

##### ***b) Modalités de versement***

***L'aide de la Commune d'Aix-en-Provence est créditée au compte de l'Association suivant les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :***

- un premier versement de: 20 000,00€ (vingt mille euros)***

***versé pour application de la délibération du conseil municipal n° DL. 2016-128 du 29/03/2016***

- le solde du concours financier, soit : 19 000€ (dix neuf mille euros) à titre de fonctionnement et 2556,00 € ( deux mille cinq cent cinquante six euros) à titre exceptionnel.***

*à verser dans le courant du 2eme semestre de l'année 2016, après contrôle administratif et financier effectué par la Commune et production des comptes, compte rendu financier et rapport d'activité tels que définis ci-dessous.*

*Les versements sont effectués sur le compte de l'Association dont le RIB est versé au dossier de demande de subvention, sous réserve du respect par l'Association des obligations mentionnées dans l'article III ci-dessus. »*

### **ARTICLE III – AUTRES DISPOSITIONS**

Les autres dispositions de la convention annuelle d'objectifs signée pour application de la délibération du conseil municipal n° DL 2016-128 du 29/03/2016 restent inchangées.

### **ARTICLE IV – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à Aix-en-Provence, le : .....(DATE).....

Pour l'Association  
Le Président,

Pour la Commune d'Aix-en-Provence,  
Le Maire

**MOSCARDINI Marie France**

**Maryse JOISSAINS – MASINI**  
Ou par délégation l'élue déléguée  
En vertu de l'arrêté A.2016-220 du  
5 février 2016